

2020

L'ARPCE par
les chiffres

Régulation :

- ▶ Soixante-six (66) décisions ont été prises par l'Autorité de régulation dans le cadre des missions qui lui sont dévolues par la Loi ;
- ▶ 672,85 Millions de DA, le montant des sanctions pécuniaires à l'encontre des opérateurs de la poste et des communications électroniques, pour non respect de leurs obligations.
- ▶ Quatre (4) catalogues d'interconnexion des opérateurs de la téléphonie fixe et mobile ont été approuvés.
- ▶ Soixante-dix-huit (78) offres promotionnelles et permanentes ont été examinées.
- ▶ Treize (13) numéros courts/longs ont été attribués.

Déploiement des réseaux :

- ▶ Le déploiement des services 4G dans quatre (4) nouvelles wilayas a été autorisé pour l'opérateur Optimum Télécom Algérie (Djezzy) à savoir : Laghouat, Tébessa, Naâma et Khenchela.
- ▶ Assignations au profit des opérateurs de la téléphonie mobile des canaux de fréquences dans la bande (71-76/81-86 GHz).
- ▶ Assignation de 15 MHz supplémentaires au profit des opérateurs de la téléphonie mobile dans la bande 2100 MHz.

Contrôle des réseaux :

- ▶ Quatre cents quatre-vingt et un (481) points de mesure (sites) répartis sur cinq (5) wilayas, pour la technologie 4G, ont été contrôlés.
- ▶ Vingt (20) missions de vérification des valeurs limites d'exposition du public au champ électromagnétique, ont été effectuées.
- ▶ Vingt (20) missions de contrôle effectuées dans le cadre du traitement des cas de brouillage signalés par les opérateurs de la téléphonie mobile.

Traitement des réclamations et protection des abonnés :

- ▶ Sept mille trois cent vingt-deux (7322) réclamations ont été traitées avec les opérateurs concernés.

Autorisations :

Cent onze (111) autorisations d'exploitation des services de la poste et des communications électroniques ont été accordées et/ou délivrées, réparties comme suit :

- ▶ Six (06) autorisations de fourniture de services Cloud computing ;
- ▶ Dix-neuf (19) autorisations de fourniture de services centre d'appels ;
- ▶ Dix (10) autorisations de fourniture de services de Géolocalisation ;
- ▶ Seize (16) renouvellements d'autorisation pour différents services (centre d'appels, Audiotex, Fournisseurs d'accès internet, réseau privé).
- ▶ Deux (2) renouvellements d'autorisation d'exploitation de services de courrier accéléré international (CAI);

- ▶ Un (1) certificat d'enregistrement pour l'exploitation des services postaux relevant du régime intérieur ;
- ▶ Cinquante-sept (57) autorisations d'exploitation d'équipement et/ou logiciels d'encryption.

Homologation :

- ▶ Quatre cent soixante-quinze (475) équipements et installations radioélectriques destinés à être connectés aux réseaux ouverts au public ont été homologués (dont quatre (4) modèle de terminaux de paiement électronique - TPE) ;
- ▶ Trois cent trente-quatre (334) demandes d'information en matière d'homologation ont été traitées.

L'ARPCÉ consulte :

- ▶ Quatre (4) consultations ont été lancées à l'adresse des opérateurs de la téléphonie mobile sur les thématiques de la portabilité, de l'itinérance nationale et du spectre des fréquences (4G et 5G).

L'ARPCÉ consultée :

- ▶ Dix-neuf (19) résolutions portant avis de l'Autorité de régulation suite à des consultations par le ministre de la poste et des télécommunications, principalement sur :
 - ▶ Le projet de décret exécutif relatif aux conditions d'occupation du domaine public, pour les besoins des réseaux de communications électroniques ouverts au public ;
 - ▶ Le projet de décret exécutif fixant le montant de la contrepartie financière applicable aux prestataires de services de certification électronique ;
 - ▶ Le projet de décret exécutif fixant les conditions et les modalités de délivrance de l'autorisation d'établissement et/ou d'exploitation des réseaux privés ;
 - ▶ Le projet de décret exécutif fixant le régime d'exploitation applicable à charge type de réseaux ouverts au public et aux différents services de communications électroniques ;
 - ▶ Le projet de décret exécutif fixant les caractéristiques des dispositifs de faible portée internes radioélectriques utilisés dans l'établissement des réseaux privés ;
 - ▶ Le projet de décret exécutif portant approbation du renouvellement de la licence d'établissement et d'exploitation d'un réseau de communications électroniques fixe ouvert au public attribuée à la société "Algérie Télécom SPA" ;
 - ▶ Le projet de décret exécutif fixant les conditions et les modalités d'homologation des équipements terminaux et installations radioélectriques ;
 - ▶ Le projet de décret exécutif fixant les conditions de délivrance de l'autorisation générale pour l'établissement, l'exploitation et/ou la fourniture des services de communications électroniques au public et les montants des contreparties financières, des redevances et des contributions annuelles y afférentes ;
 - ▶ La mise en œuvre de la portabilité des numéros.